



Avis d'Appel d'Offres International

Programme National de Développement Eau/AFD II
République Togolaise

Référence : Travaux de renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Kara

AAOI N°: 01/2025/SP-EAU/DG/DP/PRMP/CGMP

Mesdames, Messieurs,

1. Le Gouvernement de la République Togolaise a obtenu un financement de la l'Agence Française de Développement ("AFD") et de la Banque Européenne d'Investissement (la « BEI »), rétrocedé à la **Société de Patrimoine Eau et Assainissement en Milieu Urbain et Semi-urbain (SP-EAU)** pour financer le coût du **Programme National de Développement Eau/AFD II (PND-EAU/AFD II)**. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché de **Travaux de renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Kara**.
2. Le Gouvernement, en accord avec l'AFD, a désigné la **Société de Patrimoine Eau et Assainissement en Milieu Urbain et Semi-urbain (SP-EAU)**, comme Maître d'Ouvrage pour gérer le projet, en son nom et pour son compte. Dans ce cadre, la SP-EAU sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles, pour exécuter les travaux de **renforcement de la distribution d'eau de la ville de Kara ("les Travaux")**.
3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Direction Générale de la SP-EAU**, au secrétariat de la **Personne Responsable des Marchés Publics**, et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres à :

Adresse complète : **88 ABV rue Doufelgou ; Tokoin Casablanca**

B.P. : 8608 Lomé TOGO

Tél : (228) 22 22 89 54

Email : sp-eau@sp-eau.tg / massan.avumadi@sp-eau.tg / parcem28@gmail.com

Tous les jours ouvrables de 7H30 à 12H00 ou de 15H00 à 17H30 T.U.

4. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets à l'adresse mentionnée ci-dessus, à compter du **06 JAN 2025** contre un paiement d'une somme non remboursable de **Cent mille francs (100.000) F CFA**. La méthode de paiement sera la remise en espèces contre reçu (copie à joindre à la soumission). Le Dossier d'Appel d'offres sera remis de main en main en version papier et en format électronique.
5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives Particulières et Générales sont ceux des Documents Type de Passation de Marchés pour Travaux de l'AFD.
6. Les Offres devront être rédigées en français et soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le **20 FEV 2025** à **10 h 00 min TU**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et dates ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.
7. Les Offres doivent comprendre une garantie de soumission émise par une banque de la place ou une banque étrangère ayant un correspondant au Togo, pour un montant de **100 000 000 FCFA**. Cette garantie demeurera valide vingt-huit (28) jours après la durée de validité des offres. La durée de validité des offres est de **120 jours**.
8. Les Offres seront ouvertes à la salle de réunion de la SP EAU en présence des représentants des Soumissionnaires qui souhaitent participer à l'ouverture des plis, le même jour à 10h30 à l'adresse ci-après :

8 W

Adresse complète : 88 ABV rue Doufelgou ; Tokoin Casablanca
B.P. : 8608 Lomé TOGO
Tél : (228) 22 22 89 54

Email : sp-eau@sp-eau.tg / massan.avumadi@sp-eau.tg / parcem28@gmail.com

La soumission par voie électronique et par voie postale n'est pas autorisée pour les candidats dans le cadre du présent appel d'offres.

9. Une visite de sites du projet sera organisée par la SP-EAU pour les candidats dans le cadre du présent appel d'offres à compter de **21 JAN 2025**... Le lieu de rencontre sera : **Antenne SP-EAU Kara à partir de 09 heures 00 GMT**. Les soumissionnaires doivent joindre à leurs offres, l'attestation de visite de site signée par le Directeur du projet.

NB : Les sociétés nouvellement créées qui sont dans l'impossibilité de fournir les états financiers des trois (03) dernières années exigées (2021, 2022 et 2023) sont autorisées à prouver leur capacité économique et financière par tout autre document substitutif distinct de l'attestation de capacité.

Voir le DPAOI pour les informations détaillées.

Veillez agréer, **Mesdames, Messieurs**, l'assurance de ma considération distinguée.

Lomé, le

03 JAN 2025

Le Directeur Général pi,



Massan AVUMADI

EW